



Uwo uri wese ubahirizwa

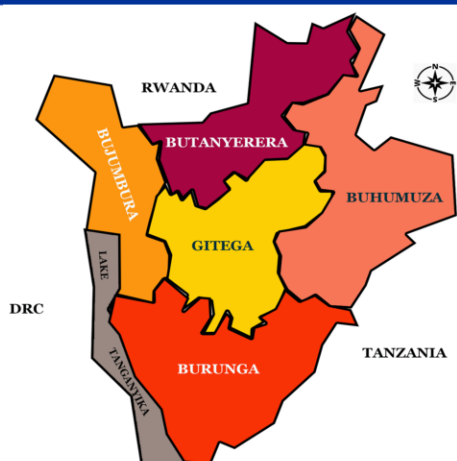
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°537 du 27 Juillet au 02 Août 2026

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 02 Août 2026, au moins 876 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 87 victimes sont réapparues et 789 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.

La ligue ITEKA :

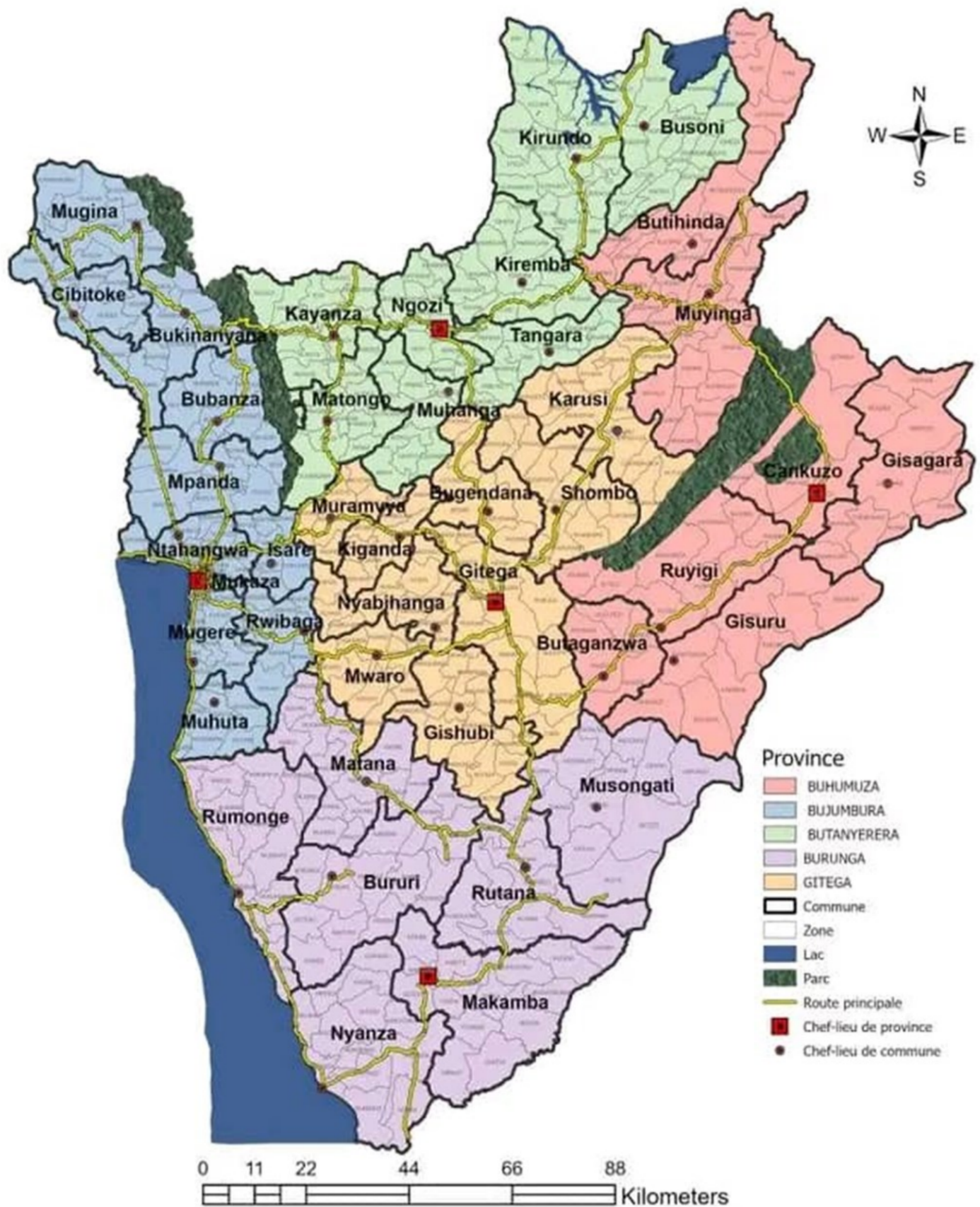
- ♦ "Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P5
I. CONTEXTE.....	P5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P12
III. DROITS CATÉGORIELS.....	P14
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P15

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès Nationale pour la Liberté
M23	: Mouvement du 23 mars
OBR	: Office Burundaises des recettes
OPJ	: Officier de Police Chef
RDC	: République Démocratique du Congo
FDLR	: Force de Défense et Libération du Rwanda
FDN	: Force de défense Nationale du Burundi
RN	: Route Nationale
UPRONA	: Union pour le Progrès Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
VBG	: Violences Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....	6
I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE.....	8
I.4. CONTEXTE HUMANITAIRE.....	8
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	9
II.1. DROIT À LA VIE.....	9
II.1.1. HOMOCIDES VOLONTAIRES.....	9
II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS	9
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	11
II.2.1.TORTURE/PEINES OU TRAITEMENT CRUELS INHUMAINS ET DÉGRADANTS.....	11
II.2.2.VIOLS	11
II.2.2. VIOLENCE DOMESTIQUE BASÉES SUR LE GENRE	11
II.3. DROIT À LA LIBERTE.....	12
II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES	12
III. DROITS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS.....	14
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE.....	14
IV. DROITS CATÉGORIELS.....	14
IV.1. DROITS DE L'ENFANT.....	14
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	15

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 27 juillet au 02 août 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire, gouvernance et humanitaire. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits catégoriels.

Les violations des droits humains et incidents sécuritaires constatés et documentés par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période: au moins 11 personnes tuées dont 5 retrouvées cadavres, 1 cas d'infanticides, 2 femmes tuées suite de VBGs, 2 personnes mortes dans une incendie de motos qui transportant du carburant dans des bidons.

1 personne torturée; 4 victimes de VBG dont 1 fille mineure violée, 2 femmes mortes. En outre, 4 personnes ont été arrêtées arbitrairement.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Actes d'intimidation contre un membre du CNL à Bugendana.

Le 22 juillet 2026, aux alentours de 19h45, sur la colline Bigera, dans la zone Mutaho, commune Bugendana, province de Gitega, Bangirinama Henri, un homme de 64 ans et membre du CNL, a été victime d'actes d'intimidation orchestrés par trois Imbonerakure de la localité. Selon des informations recueillies, Zabulon, âgé de 33 ans, Angéline, âgée de 35 ans, et Gilbert, âgé de 24 ans, se sont rendus à son domicile en lui demandant de sortir et en l'accusant de sorcellerie. Face à son refus de sortir durant la nuit, il a poussé des cris de détresse, incitant ainsi ses voisins à intervenir, ce qui a conduit à la fuite des trois individus.

Le lendemain, ces mêmes personnes ont tenté de l'emmener à une réunion sur la colline, affirmant que le chef de colline souhaitait le

rencontrer. Toutefois, après avoir été contacté par des journalistes, le chef de colline a démenti avoir convoqué cet homme âgé. Les participants à la réunion ont également attesté que Bangirinama Henri n'avait jamais été impliqué dans des actes de sorcellerie.

Selon la même source, lors des élections de 2025, ces Imbonerakure ont tenté de le contraindre à voter pour le CNDD-FDD. Suite à son refus, ils ont régulièrement proféré des menaces à son encontre, lui affirmant qu'il n'aurait pas la paix tant qu'il ne rejoindrait pas ce parti. La famille de la victime, ainsi que plusieurs habitants, réclament que ces Imbonerakure soient poursuivis afin de mettre un terme aux intimidations au sein de la communauté.

Visite d'une délégation de la Présidence de la République en Commune Gisuru dans la province de Buhumuza.

En date du 24 juillet 2026, une délégation de la présidence de la République du Burundi a procédé à une visite dans la commune de Gisuru. L'objectif de cette mission était de documenter les réalisations intervenues de 2020 à 2026, durant le mandat du président Evariste NDAYISHIMIYE, à travers divers secteurs de la vie, notamment la santé, l'éducation et l'agriculture. D'après nos

informations, ces séquences visuelles seront utilisées dans le cadre d'un documentaire destiné à soutenir les campagnes électorales pour les élections présidentielles de l'année suivante.

Par ailleurs, dans cette même commune, il est rapporté que l'obtention d'un document administratif auprès de l'administration communale nécessite la présentation d'un

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

reçu de paiement, attestant de la contribution aux frais de construction des bureaux communal et provincial, une pratique que les

défenseurs des droits de l'homme considèrent comme une violation des droits fondamentaux.

Prière d'Action de Grâce organisée par le CNDD-FDD en Commune Butanganzwa, Province Buhumuza.

Le 30 juillet 2026, conformément à la tradition des jeudis de fin de mois, le parti CNDD-FDD a organisé une prière dans l'ensemble des zones de la province de Buhumuza. Dans la zone de Muriza, située dans la commune de Butanganzwa, province de Buhumuza, cette prière a bénéficié de la présence de l'administrateur communal, Monsieur Onésime NGENDANDUMWE. À l'issue de l'événement,

l'administrateur communal a saisi cette opportunité pour exhorter les partisans du parti au pouvoir à veiller à la sécurité et à se consacrer aux activités de développement. Il a également rappelé aux membres du parti, désignés sous le terme de Bagumyabanga, de se préparer en vue des élections présidentielles de l'année suivante afin d'atteindre un taux de participation de 100 %.

Célébration de la fête communale en commune de Gisuru.

En date du 1er août 2026, tout comme dans l'ensemble du pays, la fête communale a été célébrée dans les zones de la province de Buhumuza. Dans la commune de Gisuru, les cérémonies ont été honorées par la présence de M. Nestor NTAHONTUYE, premier ministre de la République du Burundi et originaire de cette commune. Dans son allocution, il a invité

la population à se préparer aux élections présidentielles de 2027. La célébration de la fête communale a eu lieu dans toutes les communes de la province de Buhumuza. Ces cérémonies ont vu la participation des résidents des communes ainsi que des natifs venant d'autres provinces.

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Mascarade sécuritaire et arrestations des rwandais pour occulter l'infiltration des rebelles dans la province Bujumbura.

Les résidents de la province de Bujumbura vivent dans un état de crainte depuis qu'un couvre-feu a été instauré par les Imbonerakure et les forces de police. Les communes situées le long des frontières de la République Démocratique du Congo et du Rwanda, empruntées par la RN5, sont celles dont les populations demeurent particulièrement sur leurs gardes. Depuis lors, entre 18 et 19 heures, toutes les boutiques, débits de boissons, restaurants et centres de négoce de Mpanda, Mutimbuzi, Mugina, Bukinanyana et Cibitoke ferment leurs portes. La raison évoquée pour ce couvre-feu est que le Rwanda serait en état de préparer une offensive contre le Burundi, en passant par la RDC et la Kibira. Malgré les rumeurs entourant cette supposée attaque, qui circulent depuis le début de juillet 2026, les habitants ont continué à mener leurs activités quotidiennes, et ce, jusqu'aux heures tardives de la nuit.

La situation a pris un tournant durant la semaine du 20 au 26 juillet 2026, période durant laquelle des fouilles et arrestations ont eu lieu ciblant les ressortissants rwandais. Les Imbonerakure et les forces policières, à travers les chefs de collines et de quartiers, ont affirmé que toutes les personnes d'origine rwandaise devaient retourner dans leur pays d'origine afin de faciliter les opérations de traque des rebelles interahamwe ou de toute autre force rwandaise potentiellement hostile au Burundi. Parallèlement aux opérations d'arrestation, des réunions ont continué à être tenues afin de sensibiliser la population à regagner leurs foyers plus tôt, permettant ainsi aux comités mixtes de sécurité de mener leurs rondes et patrouilles.

Des informations issues des services de renseignement indiquent qu'entre 22h et 3h, des transports de renforts militaires s'opèrent

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE (Suite de la page 6)

en direction de Mabayi et Bukinanyana, puis vers la Kibira. Cette stratégie d'opération nocturne vise à dissimuler la présence de la majorité de ces renforts, composés de combattants rwandais, afin de ne pas alerter la population locale ni la communauté internationale. Les 22, 23 et 24 juillet, certains camions transportant ces combattants retournaient vers Bujumbura, arborant à bord des blessés et probablement des défunts, résultant de confrontations survenues près de

Nyungwe. Actuellement, excepté pour les forces burundaises (FDN et FDLR), nos sources ne précisent pas l'identité de leurs adversaires. Tant que cette alerte d'attaque et le couvre-feu instauré demeurent en vigueur, la population continue d'éprouver des préoccupations quant aux conséquences économiques, particulièrement en ces temps où de nombreuses familles s'efforcent de préparer la rentrée scolaire de leurs enfants.

Attaque à la grenade en commune Cibitoke, province Bujumbura

Dans la nuit du 31 juillet au 1er août 2026, aux alentours de 22 heures, deux civils, dont une femme, ont été blessés à la suite d'une explosion de grenade survenue dans un bistrot situé sur la colline de Karurama de la commune de Cibitoke, dans la province de Bujumbura. D'après les témoignages recueillis au centre de Cibitoke, cet incident s'est déroulé au sein de l'établissement dénommé « B13 », qui constitue un lieu de rassemblement particulièrement

rempli par des civils et des membres des forces armées. Une altercation a éclaté sur les lieux durant la soirée, conduisant un militaire à dégoupiller et à lancer une grenade en direction de la foule. L'explosion a instantanément causé des blessures à deux civils, provoquant une agitation considérable parmi les clients présents, jusqu'à l'intervention des services de secours.

Deux morts et deux blessés dans une collision entre deux motos en commune Bukinanyana, province Bujumbura

Le 27 juillet 2026, à 19 heures 30, un accident s'est produit dans la zone de Ndava de la commune de Bukinanyana, dans la province de Bujumbura. D'après le témoignage d'un observateur, deux motocyclistes, l'un transportant des boissons de la marque BRARUDI et l'autre transportant du carburant dans des jerrycans, ont été impliqués dans une

collision. L'impact a engendré un incendie qui a totalement détruit les deux motos ainsi que leur fret. Deux personnes se trouvant sur les motos ont perdu la vie sur le coup, tandis que deux autres ont subi des blessures. Les blessés ont été transférés à l'hôpital afin de recevoir les soins appropriés.

Un incendie a ravagé une maison en Commune Mwaro dans la province de Gitega.

Ce jeudi 30 juillet 2026, une maison située sur la colline Gitaramuka, chef-lieu de la zone Bisoro, commune Mwaro, province Gitega a été totalement victime d'un incendie causé par un court-circuit électrique. La veille, une équipe de la Regideso était en train de réparer une ligne électrique passant au chef-lieu de cette zone. La

maison est celle de Nahishakiye Pascal, Inspecteur communal de l'éducation à Mwaro, et Secrétaire communal adjoint du parti CNDD-FDD en commune Mwaro. Tout ce qui était à l'intérieur (habits, matelas, tv, vivres....) ont été consumés par le feu. Aucun dégât humain.

Deux agents de police sont battus par la population à Muramvya, en province Gitega.

En date du 28 juillet l'an 2026 vers 21 heures, trois policiers Nkunzimana Désiré, Ndayizeye Jean Berchimas et Ngabireyimana Blaise affectés au poste Kibumbu en commune Muramvya de la province Gitega ont été sérieusement battus et blessés par les

habitants de la colline Bisha dans la zone Gikomero commune Muhanga dans la province de Butanyerera.

Des informations sur place disent que ces policiers ont pénétré jusque dans la commune Muhanga en provenance de la commune

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE (Suite de la page 7)

Kiganda poursuivant un motard qui transportait un bidon sur sa moto pour vérifier si ce n'est pas du carburant. Les mêmes informations disent que ces policiers sont allés jusqu'à ériger une barrière dans la route empêchant les autres motos de circuler.

Les habitants de la zone Bisha frustrée par la situation se sont mobilisés des uns et des autres et ont encerclé ces policiers qu'ils jugeaient de bandits et perturbateurs de la

sécurité dans leur localité. Ces habitants les ont sérieusement battus et les ont désarmés de leurs fusils qui ont été remis à l'administration zonale Gikomero. Inquiet de cette situation, Deus Babahokubwayo, chef du parti au pouvoir dans la commune Muhanga a alerté les militaires basés au camp militaire de Rango qui sont intervenus et conduit ces policiers au centre de santé Mutaho pour subir des soins médicaux

1.3. CONTEXTE GOUVERNANCE

Une réunion de sensibilisation des chefs collinaires en commune Karusi de la Province Gitega

Ce lundi 27 juillet 2026, dans une réunion de sécurité réunissant les autorités locales de la zone Buhiga où tous les 5 collinaires de chaque colline de cette zone étaient présents vers la fin de la réunion qui s'est tenue dans la salle de la zone Buhiga, le chef de zone a sorti des fiches de conventions pour chaque collinaire leur

demandant d'assurer la propreté des voies routières. Les participants ont eu des inquiétudes sur le dernier paragraphe qui dit que quiconque exécutera convenablement ce qui est inscrit dans cette convention sera restitué dans ses fonctions bien qu'il a été voté par le peuple.

Extorsion d'argent aux motards par les policiers en Commune Mwaro dans la Province de Gitega.

Ce mercredi, 29 juillet 2026, vers 11 heures, un groupe de 4 ou 5 policiers du commissariat de Mwaro s'est mis à arrêter des motos au parking situé au chef-lieu de la commune Mwaro, en province Gitega. Ce parking de motos est connu sous le surnom de "Ku Kayuki". Quand ils arrivent, sans leur montrer aucune pièce, un policier monte sur la moto et la conduit en direction du commissariat. Certains témoins oculaires disent que ce n'est pas une opération programmée par le commissariat car en ce

moment, ils viennent avec un quittancier pour faire payer une amende aux motards qui ne sont pas en ordre avec les documents. Les motards s'enfuient sur leurs motos à l'approche de ces policiers avec un risque de provoquer des accidents, surtout que c'était un jour de marché. Certains témoins disent qu'en ce moment, un policier amène la moto loin des regards des passants, attend que le motard le rejoigne là pour lui donner un pot-de-vin.

1.4. CONTEXTE HUMANITAIRE

Expulsion de 3 familles des rapatriés au site de transit de Nyabitare en Commune Gisuru.

Au site de transit des rapatriés de Nyabitare, situé dans la commune de Gisuru, trois familles de rapatriés, regroupant un total de 20 individus, ont été expulsées de ce site. Actuellement, elles résident sur le site, où elles dorment dans des conditions précaires. Ces personnes avaient déjà séjourné un mois au site lorsque, le jeudi 23 juillet 2026, M. BIGIRIMANA Salvator, conseiller du gouverneur de Buhumuza, s'est rendu sur les lieux. Après plusieurs heures d'interrogatoire, il a ordonné aux forces de sécurité de procéder à

leur expulsion vers l'extérieur du site.

À l'heure actuelle, elles se retrouvent dans un état de désolation, sans aucune forme d'assistance. Elles sollicitent l'aide de toute personne de bonne volonté, notamment pour obtenir des billets de transport afin de regagner leurs provinces d'origine. Parmi les rapatriés, huit sont originaires des anciennes provinces de Karusi, tandis que douze proviennent de Muyinga. De plus, parmi ces individus, se trouvent six enfants âgés de moins de cinq ans.

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

Une personne tuée en commune Bubanza, province Bujumbura

Dans la nuit du 26 juillet 2026, Christophe Tuyisenge a tragiquement tué son cousin, Joseph Nizigiyimana, sur la colline Dondi de la zone de Musigati, dans la commune de Bubanza, province de Bujumbura. Suite à cet acte criminel, le présumé agresseur a été promptement interpellé par les forces de l'ordre et a été placé en garde à vue au commissariat de Musigati. En réaction à ce

drame, le frère cadet de la victime a pris d'assaut les biens de la famille du suspect, provoquant l'incendie de deux habitations et endommageant des cultures de bananeraies et de palmeraies. Il a également fait l'objet d'une arrestation par la police pour ces actes de dégradation intentionnelle et pour avoir exercé une vengeance populaire.

II. 1.1.1. PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS

Un homme tué sauvagement par des personnes non identifiées en commune Bubanza de la province Bujumbura.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 juillet 2026 indique que Nsabimana Désiré, père de 2 enfants, a été appelé par téléphone dans la nuit de samedi 25 juillet 2026, vers 22h et il a été trouvé déjà mort.

Selon des informations recueillies chez ses parents, celui qui l'a appelé l'a demandé de le rencontrer sur le lieu du travail un chantier là où il travaillait et il a été tué par coups de pioche par des inconnus.

Le corps sans vie a été acheminé dans la même nuit au centre de santé de Muramba avant d'être déplacé dans la matinée vers la morgue de l'hôpital de Bubanza.

Ce crime a été perpétré sur la colline Muramba

et zone Muramba commune Bubanza de la province Bujumbura. Le chef de colline Muramba dit que les enquêtes sont en cours pour traquer les criminels et fera la lumière sur les raisons de ce crime

Deux personnes soupçonnées d'être derrière cette tuerie ont été arrêtées et d'autres ont été interrogées par le parquet de Bubanza puis relaxées le 27 juillet 2026.

Désiré se préparait pour aller chercher la vie à Dubaï, le départ était programmé le 05 août 2026. Sa famille indique qu'il sera enterré après avoir connu le bourreau et le commanditaire de ce crime.

Découverte du corps d'une femme dans la rivière Ruvyironza

Le 26 juillet 2026 vers 9h30, le corps sans vie d'une femme identifiée comme Nizigiyimana Crescence, âgée d'environ 45 ans et originaire de la colline Higiro, zone Fota, commune Mwaro, province de Gitega, a été découvert dans la rivière Ruvyironza, qui sépare les zones Giheta et Kabanga, commune et Province Gitega. Notre source précise que le corps était en état de décomposition.

Selon la même source, Nduwimana Élie et

Ndikuriyo Immaculée successivement OPJ et Chef de zone Kabanga auraient été informés que la défunte souffrait de troubles mentaux. Ils auraient alors rapidement ordonné son inhumation.

Toutefois, des habitants présents sur les lieux ont estimé que ces autorités auraient dû attendre l'arrivée des membres de la famille de la victime avant de procéder à l'enterrement.

II.1. DROIT À LA VIE (Suite de la page 9)

Découverte suspecte du corps d'un homme à Gitega.

Le 26 juillet 2026, vers 16h15, sur la colline Ngundu, zone Makebuko, commune et province de Gitega, le corps sans vie de Singirankabo Déo, âgé de 61 ans et père de sept enfants, a été retrouvé dans sa maison où il vivait seul.

Selon notre source, la victime a été retrouvée suspendue à une corde attachée à la charpente d'une chambre, les pieds posés sur une table.

Selon la même source, les voisins ont estimé que les circonstances de la découverte sont suspectes et avancent l'hypothèse qu'il aurait été étranglé avant d'être pendu afin de faire croire à un suicide.

Toujours selon notre source, certains membres de la famille ont déclaré à l'OPJ Manirambona

Théophile que la victime souffrait de troubles mentaux. Cette version est toutefois contestée par plusieurs voisins, qui affirment que Singirankabo Déo était en conflit avec certains membres de sa famille au sujet d'un litige foncier.

Les voisins disent également avoir été surpris de voir l'opj ordonner l'enterrement sans qu'aucune personne ne soit interpellée pour les enquêtes.

Ils précisent en outre que ce sont eux, et non les membres de la famille, qui ont alerté les autorités après la découverte du corps au moment où la famille était restée silencieuse.

Un corps sans vie d'un jeune homme a été découvert en commune Gishubi, Province de Gitega.

Le 29 juillet 2026, dans la vallée de Nyakararo, sur la colline Buhanda, zone Kibuye, commune Gishubi, province Gitega, le corps sans vie de Buzoya, âgé de 23 ans, a été découvert vers 7 heures du matin par des enfants qui s'étaient rendus tôt dans les champs pour les irriguer.

La victime présentait plusieurs blessures au visage et à l'abdomen, traces des machettes et des couteaux probablement d'après notre source.

Selon la même source, le jeune homme, qui

devrait se marier en septembre 2026, aurait été tué ailleurs avant que son corps ne soit abandonné dans cette vallée, car la faible quantité de sang retrouvée sur les lieux ne correspondait pas à la gravité des blessures observées.

Alertées, les autorités administratives et la police ont ordonné l'enterrement le même jour. La famille et plusieurs habitants regrettent qu'aucune enquête approfondie n'ait été menée avant l'enterrement.

Découverte du corps sans vie d'un homme transporté dans un véhicule dans la Commune Bugendana.

Mercredi le 29 juillet 2026 vers 14 heures, sur la colline Mutoyi, zone Mutoyi, commune Bugendana, province de Gitega, un véhicule de marque Probox a été intercepté avec à son bord le corps sans vie de Ndayisenga Théophile, fils de Bigirimana Thomas et de Burikobwa Blandine, originaire de la colline Mutoyi.

Selon notre source sur place, le chauffeur Niyonkuru Arnaud ainsi que ses amis Bimenyimana Jean-Marie et Minani Mutokambale, tous résidant en ville de Gitega ont été arrêtés sur place. Ils affirment avoir trouvé la victime dans un état critique derrière une maison du quartier Shatanya et avoir voulu la conduire auprès de sa famille à

Mutoyi, mais que malheureusement elle est décédée au cours de la route.

Le cadavre a été transféré à la morgue de l'hôpital de Mutoyi.

L'OPJ Zonal Bayubahe Ernest a indiqué que les enquêtes sont en cours et que la famille affirme n'avoir jamais été informée que la victime était malade ces derniers jours.

Selon des informations recueillies le jeudi 30 juillet 2026, les autorités administratives et policières de Gitega n'auraient pas été informées de la découverte de la victime ni de son transfert vers Mutoyi.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. TORTURE/PEINES OU TRAITEMENT CRUELS INHUMAINS ET DÉGRADANTS

Un jeune homme violemment agressé par des jeunes Imbonerakure a Kabezi, commune Mugere en province Bujumbura.

En date du 28 juillet 2026 vers 22 heures, un jeune homme du nom de NDABIHIMANA Audace a été violemment agressé par des jeunes Imbonerakure dans la commune de Mugere, sur la colline de Kabezi, en province de Bujumbura.

Selon des témoins, alors qu'il rentrait chez lui, il aurait croisé un groupe d'Imbonerakure dirigé par un homme nommé HABONIMANA Vianney, surnommé « Launcher ». Le groupe l'aurait arrêté et interrogé sur l'endroit d'où il revenait. Il aurait répondu qu'il revenait

d'Afrique du Sud, où il était parti chercher des moyens de subsistance.

Les membres du groupe l'auraient alors violemment passé à tabac, l'accusant d'être membre du CNL. Il aurait été battu jusqu'à perdre connaissance. Il a ensuite été transporté à l'hôpital de Kabezi, où il a reçu des soins. À l'heure actuelle, il est alité à son domicile et ne peut pas se déplacer.

Sa famille et ses proches demandent que la justice fasse son travail et que les auteurs de cette agression soient sanctionnés.

II.2.2. VIOLS

Une fillette violée en Commune Rutana dans la Province de Burunga.

Ce lundi le 03 juillet 2026 vers 18 heures, dans le quartier Majambere, zone Rutana, commune Rutana en province de Burunga, une fillette de 7 ans a été violée par Batungwanayo Jackson âgé de 37 ans. Il l'a détournée chez lui au moment où elle allait faire mouler les maïs car il habite tout prêt du

moulin. La victime a été trouvée en train de pleurer, elle a raconté le fait et elle a été vite conduite à l'hôpital de Rutana pour se protéger contre le Sida et les autres maladies sexuellement transmissibles tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot du commissariat communal de Rutana.

II.2.3. VIOLENCES DOMESTIQUES BASÉES SUR LE GENRE

Une femme a été tuée par son mari en commune Musongati dans la Province de Burunga.

En date du 25 juillet 2026, sur la colline Mwebeya, zone Butezi, commune Musongati en province de Burunga, Habonimana violette a été tuée par son mari Nyandwi vital à l'aide d'une manche l'accusant de gaspiller les biens

de la famille. La victime a été conduite à la morgue de l'hôpital de Gihofi au moment où le présumé auteur a été conduit au cachot du commissariat communal de Musongati.

Une femme a été tuée par son mari en Commune Gishubi, Province Gitega.

Dans la nuit du 27 au 28 juillet 2026, sur la colline Ngaruzwa, commune Gishubi, province de Gitega, Ndayishimiye Fidès, âgée de 33 ans, a été tuée par son mari, Habarugira Édouard, responsable des Imbonerakure collinaires.

Selon notre source, le présumé auteur accusait son épouse d'entretenir des relations sexuelles extraconjugales. Il lui reprochait également de se prostituer et de lui cacher l'argent qu'elle recevait de sa famille.

Toujours selon la même source, Habarugira

Édouard avait déclaré à plusieurs reprises que, si la famille de son épouse ne lui obtenait pas un emploi bien rémunéré, il finirait par la tuer. Après le forfait, il aurait pris la fuite. Les voisins ont tenté de le retrouver pour se faire justice sans succès.

Le lendemain, ils ont appris que Déo Ntakarutimana, chef de la colline, l'aurait caché avant de le conduire au poste de police. Cet auteur est actuellement détenu au cachot de police Gishubi. La victime a été enterrée le 28 juillet 2026.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE (Suite de la page 11)

Violences conjugales et agression à la machette en commune Bubanza, province Bujumbura

Le 27 juillet 2026, dans la nuit, Damien Girukwishaka est actuellement détenue au cachot de police de Muramba après avoir blessé son époux, Émile Nyabenda, au moyen d'une machette.

Le drame s'est produit au domicile du couple situé sur la colline Ngara, dans la zone Muramba, commune Bubanza, province Bujumbura.

Selon des sources sur place, ce ménage uni depuis vingt ans était en proie à des conflits

récurrents liés à la gestion et au partage des biens patrimoniaux communs.

Attaqué au cours de la nuit, le mari a subi de profondes blessures à la tête et au bras, nécessitant son évacuation d'urgence vers l'hôpital de Bubanza où il reçoit des soins intensifs.

La présumée agresseuse demeure entre les mains des forces de l'ordre en attendant l'ouverture des poursuites judiciaires.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Une personne rwandaise arrêtée à Kiyonza de la commune Kirundo province Butanyerera

En date du 23 juillet 2026, Emmanuel Bizimana de 26 ans a été appelé par Gorille, le chef des Imbonerakure de Nyakarama zone Kiyonza commune Kirundo de la province Butanyerera à venir prendre des herbes pour ses troupes. Emmanuel a traversé le Kanyaru et a été encerclé par les Imbonerakure. Il a été accusé de traverser les frontières de façon illicite. Gorille l'a demandé

de payer 100000frw et l'a manqué. On l'a acheminé à la station de police de la zone Bugabira où on l'a chargé d'espionnage. Maintenant Bizimana Emmanuel est au parquet de kirundo. A signaler que même les refoulés burundais, s'ils arrivent au Burundi et en venant du Rwanda, ils sont arrêtés et investigués par le SNR.

Un sexagénaire arrêté arbitrairement dans la zone Rugazi, commune Kayanza en province Butanyerera.

Une information transmise à la Ligue Iteka en date du 27 juillet 2026 révèle qu'en date du 10 juillet 2026, dans la zone de Rugazi, située dans la commune de Kayanza (anciennement commune de Kabarore), un homme de 67 ans, nommé Bwakira Jean, a été appréhendé sous l'accusation de fraude vers le Rwanda. Bwakira Jean est un homme âgé de 67 ans, dont la fille est mariée au Rwanda. Le 6 juillet 2026, sa fille, domiciliée au Rwanda, est décédée.

En raison de ce tragique événement, Jean s'est rendu dans la zone de Rugazi afin de solliciter l'autorisation de se rendre au Rwanda pour procéder à l'enterrement de sa fille, mais le chef de zone lui a informé qu'il n'était pas en

droit de faire une telle demande. Face à l'urgence de la situation, Jean a pris la décision de se déplacer au Rwanda sans autorisation le jour des funérailles, soit le 8 juillet 2026, et il est revenu le 9 juillet 2026.

Le matin du 10 juillet 2026, Jean est arrêté et transféré dans la zone de Rugazi. Le chef de zone lui a expliqué qu'il avait enfreint la réglementation, laissant entendre qu'il était impliqué dans une fraude dissimulée. Jean a ensuite été conduit au commissariat de police de Kayanza, où il a été accusé de fraude vers le Rwanda, et ce, même avant le décès de sa fille. Jean se trouve actuellement détenu à la prison centrale de Ngozi.

II.3. DROIT A LA LIBERTE (Suite de la page 12)

Un homme arrêté la colline Murenge, Zone Rusabagi , commune Rumonge , province de Burunga

Un ancien militaire, M. Niyongabo Joseph, résidant sur la colline Murenge, dans la zone de Rusabagi, commune de Rumonge, province de Burunga, a été appréhendé par la police zonale de Rusabagi le 22 juillet 2026, puis transféré au commissariat de Rumonge le 31 juillet 2026. Dans l'après-midi du 22 juillet, alors qu'il gardait son bétail dans son propre pâturage, un voisin nommé Juvent s'est approché par l'arrière et a commencé à le frapper avec une branche de palmier, lui infligeant une blessure à l'oreille gauche. Suite à cela, il est tombé au sol et a poussé son agresseur, qui, à son tour, est tombé sur une pierre et s'est blessé au front.

Les personnes présentes, croyant à une agression, ont violemment attaqué ce retraité, l'accusant d'avoir tenté de tuer Juvent avec un couteau et de s'être lui-même blessé à l'oreille. Ils ont envisagé de le lyncher, mais

l'intervention rapide de la police a permis de le secourir et de l'orienter vers le centre de santé de Muyange pour des soins médicaux, avant son incarcération à la position zonale, suivi de son transfert à Rumonge.

Actuellement, il est hospitalisé et sous surveillance policière à l'hôpital de Rumonge. Il exprime de vives inquiétudes quant à la suite des événements orchestrés par le chef collinaire, frère de Juvent, à propos d'une rumeur diffusée sur les réseaux sociaux insinuant que la sécurité de la zone de Rusabagi est compromise par la blessure infligée à Juvent par un ancien militaire, tout en prétendant que Niyongabo s'est lui-même blessé à l'oreille. Il est pertinent de noter que ce retraité, d'ethnie Tutsi, a rapporté avoir reçu des menaces émanant des Imbonerakure deux jours avant l'incident.

Une personne arrêtée en commune Bubanza, province Bujumbura

Le 20 juillet 2026, vers 17 heures, un surnommé Kinure a été arrêté par des membres de la milice Imbonerakure, au sein de l'établissement hospitalier privé « Chez Naphtal », situé dans la commune Bubanza, province Bujumbura.

La victime se trouvait au chevet de son épouse qu'il avait blessée la veille à la suite d'un conflit conjugal survenu au sujet d'une relation extraconjugale qu'il entretenait.

Après son appréhension, le jeune homme a été

conduit et maintenu en détention pendant deux jours au cachot du commissariat provincial de la police de Bubanza. Cette intervention, opérée en fin de semaine et exécutée par des civils issus de la ligue des jeunes du parti au pouvoir sans mandat ni qualité juridique, est dénoncée par les défenseurs des droits de l'homme comme une arrestation illégale et une détention arbitraire violant les procédures légales de garde à vue.



Uwo uri wese ubahirizwa

III. DROITS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Une pénurie répétitive des boissons de la BRARUDI perturbe l'économie de la commune Bururi, en province Burunga.

Depuis le vendredi 24 juillet 2026, les boissons produites par la BRARUDI sont quasiment introuvables dans la commune de Bururi. À l'exception de l'Amstel Royal, encore disponible dans quelques cabarets, les autres produits de la société sont absents des points de vente, selon plusieurs consommateurs et commerçants rencontrés sur place.

Ces derniers déplorent une pénurie qui, selon eux, peut durer plus de deux semaines. Une situation qui suscite un profond mécontentement au sein de la population.

Les commerçants affirment que cette rupture d'approvisionnement affecte gravement leurs activités. Certains indiquent qu'ils ne travaillent pratiquement plus et qu'ils éprouvent désormais des difficultés à subvenir aux besoins essentiels de leurs familles. Ils disent également avoir du mal à payer les loyers de leurs habitations et de leurs cabarets, alors même qu'ils se sont acquittés

des impôts et taxes exigés.

Du côté des consommateurs, plusieurs habitants du centre de Bururi estiment que cette pénurie perturbe également l'organisation des cérémonies familiales et sociales. Ils soulignent qu'il devient difficile d'organiser des événements tels que les levées de deuil, les mariages ou d'autres festivités en raison du manque de boissons.

Selon des informations recueillies auprès du dépôt Méga Bururi, cette situation serait liée à un ralentissement de la production au niveau de la BRARUDI. Le fournisseur contacté affirme toutefois ne pas connaître les raisons exactes de cette baisse de production.

Face à cette situation, les commerçants et les consommateurs appellent la BRARUDI à rétablir rapidement l'approvisionnement afin de mettre fin à cette pénurie qui pénalise aussi bien les activités économiques que la vie sociale de la commune de Bururi.

IV. DROITS CATÉGORIELS

IV.1. DROITS DE L'ENFANT

Un nouveau-né tué à Renga, commune de Kiganda.

En date du 27 juillet 2026, un corps d'un nouveau-né a été retrouvé sur la colline Renga, zone et commune Kiganda, province Gitega. Il était emballé dans un petit carton et jeté dans un champ de café. Il a été retrouvé par des passants qui ont averti le chef de colline.

Des enquêtes ont immédiatement commencé,

et la nommée Akimana Joëlle, 18 ans, élève en 9ème à l'Ecofo Kivyeyi a été arrêtée suspectée d'être enceinte dernièrement. Finalement, les examens médicaux ont prouvé qu'elle avait mis au monde il y a quelques jours. Elle est actuellement au commissariat de police de Kiganda pour enquête.

Un enfant a été abandonné par sa mère en Commune Karusi dans la Province de Gitega.

Ce lundi 27 juillet 2026, vers 11 heures sur la colline et zone MAYENZI de la commune KARUSI, une fille mère du nom de NIYONSABA Dorine, du CNDD FDD âgée de 25 ans originaire de la colline RUVUMU, zone Buhiga de la commune KARUSI a abandonné son enfant d'une année devant la maison du Père de cet enfant du nom de Uwiringiyimana, du CNDD FDD âgé de 31 ans disant qu'il ne l'aide pas à élever leur enfant. Quand elle est

partie, elle est passée dans un bistrot du marché appelé KAMAHORO de la colline MAYENZI et cet homme l'a vu et l'a attaqué et l'a blessé au bras droit avec un couteau et a pris le large. Les gens qui étaient sur place ont intervenue et ont conseillé la femme de reprendre son enfant et d'aller se faire soigner pour se préparer à saisir la justice ultérieurement.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi de:

1. Diligenter systématiquement des enquêtes judiciaires transparentes lors de la découverte de corps sans vie
2. Garantir aux familles des victimes le droit de porter plainte et d'accéder aux conclusions des rapports d'autopsie avant toute inhumation.
3. Prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
4. Enquêter et punir sévèrement les violences faites aux femmes et filles mineurs qui sont devenues une monnaie courante au Burundi au regard des chefs administratifs à la base et autres militants du parti présidentiel.



Uwo uri wese ubahirizwa